

Requérant & Référence de la demande	Nom	VALSCH CONSULTING BENIN SA		Adresse	Ilot: 621, Quartier: Cadjéhoun Aupiais, Parcelle: H, Maison: ARNAULD HOUNDETE	
	RCCM	RB/COT/22 B 32645	E-mail	etienne.kacou@valsch-consulting.com matthieu.brou@valsch-consulting.com	Tel.	+229 66 00 65 90
	Code postal	02 BP 1516	Ville	Cotonou	Pays	BENIN
	Nom du responsable	KOUAME BROU MATHIEU	Nationalité	Ivoirienne	CNI	CI000096346 expire le 31/08/2030
	Dossier	N° DACC-2022-06-4E2IZ-2M9PT-44SWG		<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Renouvellement		Réf. Agrément

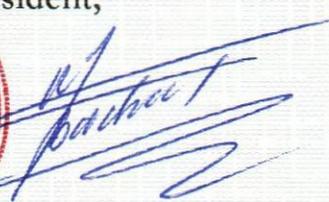
Spécialité	Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin
------------	--

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ; Le décret n° 2021-375 du 14 juillet 2021 portant approbation du Plan National de Fréquences radioélectriques en République du Bénin ; Le décret n° 2016-445 du 27 juillet 2016 portant régime d'agrément ou d'homologation des équipements terminaux et équipements ou installations radioélectriques en République du Bénin ; L'arrêté Année 2021 N° 017/MND/MS/MCVDD/MDGL/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/017SGG2021 du 16 décembre 2021 portant conditions d'implantation, de transfert et de modification des stations radioélectriques en République du Bénin.
---------------------	--

AGREMENT

La société **VALSCH CONSULTING BENIN SA** est agréée comme **Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin**, pour une durée de cinq (05) ans.

Fait à Cotonou, le **09 AOUT 2022**

Le Président,

Flavien BACHABI



- Cet agrément est renouvelable sur demande du bénéficiaire introduite **deux (02) mois** avant la date d'expiration de la présente décision.
- Tout changement ou remplacement d'un des membres de l'équipe technique de la société **VALSCH CONSULTING BENIN SA** est porté à la connaissance de l'ARCEP BENIN pour la mise à jour de son dossier. La mise à jour du dossier est obligatoire et ne nécessite aucun frais à la charge du requérant.
- Toute modification de la dénomination sociale opérée par la société **VALSCH CONSULTING BENIN SA** à l'insu de l'ARCEP BENIN, entraîne l'annulation ou la suspension de l'agrément.
- La société **VALSCH CONSULTING BENIN SA** s'assure de la maintenance et de la calibration à bonne date des outils et équipements de contrôle.
- La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est notifiée à la société **VALSCH CONSULTING BENIN SA** et publiée partout où besoin sera.